

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES**PRÉSENTATION DES FONCTIONS ET DES TÂCHES**

FONCTIONS	TÂCHES
1- ORGANISATION	<ol style="list-style-type: none"> 1) Recenser les moyens nécessaires pour réaliser le chantier (matériaux et matériels). 2) Préparer le chantier.
2- RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE	<ol style="list-style-type: none"> 1) Charger dans un véhicule le matériel et/ou les matériaux. 2) Mettre en place et/ou vérifier les éléments de protection des personnes et des biens. 3) Brancher les énergies. 4) Gérer le conditionnement des déchets. 5) Déposer et/ou déconstruire un ou des éléments, un ou des ouvrages. 6) Poser les supports des éléments de couverture sur des surfaces planes et/ou intégrer l'écran souple de sous toiture. 7) Réaliser les façonnés métalliques à la demande. 8) Mettre en œuvre des éléments de couverture et leurs accessoires sur des surfaces planes courantes. Réaliser les pénétrations continues et discontinues. 9) Mettre en œuvre les recueils et évacuations des eaux pluviales (E.P) par éléments métalliques. 10) Déposer les installations et/ou procéder au repliement et chargement du matériel.. 11) Rendre compte de ses activités à sa hiérarchie par oral ou par écrit 12) Renseigner le client.
3- RÉCEPTION ET CONTRÔLE DU CHANTIER	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réceptionner et vérifier les livraisons.
4- RÉPARATION ET ENTRETIEN.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réparer ou remplacer les éléments défectueux. 2) Décrire oralement l'intervention auprès du client.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : ORGANISATION

TÂCHE 1-1 : Recenser les moyens nécessaires pour réaliser le chantier (matériaux et matériels)

TÂCHE 1-2 : Préparer le chantier

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens & ressources :

T.1-1 : - Descriptif et quantitatif du chantier accompagnés des plans et/ou des croquis.

- Fiches techniques, normes et règlements.
- Instructions orales du responsable de chantier.

T.1-2 : - Parc matériels et matériaux de l'entreprise.

- Équipements disponibles.
- Équipements de protection individuels. (E.P.I).

Autonomie & responsabilité :

T.1-1 : - Prendre connaissance avec sa hiérarchie de toutes les données nécessaires à l'exécution du chantier (moyens techniques, ressources humaines affectées).

T.1-2 : - Vérifier la disponibilité et le bon fonctionnement des matériels prévus.

- S'assurer de la quantité des matériaux et/ou matériels disponibles.
- Autonomie totale pour la préparation des E.P.I.

Résultats attendus :

T.1-1 : - Les moyens techniques nécessaires sont correctement listés.

T.1-2 : - Les éléments manquants ou défectueux sont repérés. La hiérarchie est informée.

- Les quantités de matériaux sont optimisées.
- Les besoins complémentaires en équipement sont signalés.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

<u>FONCTION :</u> RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2-1 : Charger dans un véhicule le matériel et/ou les matériaux.
<u>CONDITIONS D'EXERCICE</u>
Moyens & ressources : T.2-1 : - Instructions orales du conducteur et du responsable du chantier. - Fiches techniques, étiquettes d'emballage, recommandations. - Équipements de protection individuels (E.P.I).
Autonomie & responsabilité : T.2-1 : - S'informer auprès du conducteur des règles du code de la route. - Demander au responsable de chantier l'ordre de chargement des matériels et/ou matériaux. - Autonomie totale pour l'utilisation des E.P.I.
Résultats attendus : T.2-1 : - Le chargement du véhicule est conforme aux règles du code de la route et aux instructions du responsable de chantier.

TÂCHE 2-2 : Mettre en place et/ou vérifier les éléments de protection des personnes et des biens.
<u>CONDITIONS D'EXERCICE</u>
Moyens & ressources : T.2-2 : - Tous matériels et éléments conformes à la sécurité des personnes et la protection des biens (plancher de travail, échafaudages, barrières de protection, protection provisoire par bâche). - Documentations techniques des matériels. - Normes de sécurité, extrait du P.P.S.P.S. (1) - Barrières et délimitation des zones de travail. - Équipements de protection individuels (E.P.I)
(1) plan prévisionnel de sécurité et de protection de la santé
Autonomie & responsabilité : T.2-2 : - Autonomie partielle, encadré par le responsable intervenant sur le chantier. - Autonomie totale pour l'utilisation des E.P.I.
Résultats attendus : T.2-2 : - Le périmètre d'activité est isolé et interdit l'accès du public. - Les éléments de protections sont conformes aux prescriptions. - Les zones de travail sont sécurisées.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE

TÂCHE 2-3 : Brancher les énergies.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens & ressources :

- T.2-3 :**
- Matériels électriques et/ou électroportatifs en parfait état (coupe-tuile, profileuse, sertisseuse.....).
 - Coffret de protection par disjoncteur différentiel.
 - Rallonges et prolongateurs en parfait état.
 - Normes de sécurité électriques.
 - Consignes orales
 - Équipements de protection individuels (E.P.I)

Autonomie & responsabilité :

- T.2-3 :** - Autonomie totale.

Résultats attendus :

- T.2-3 :**
- Tout mauvais état et/ou tout fonctionnement défectueux est repéré et signalé rapidement à la hiérarchie.
 - Le branchement des énergies est fait suivant le respect des normes de sécurité et la réglementation en vigueur.
 - Les consignes orales et/ou écrites sont respectées.

TÂCHE 2-4 : Gérer le conditionnement des déchets.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens & ressources :

- T.2-4 :**
- Éléments de balisage.
 - Zone de stockage.
 - Contenants pour le tri des déchets (bennes, camion...).
 - Équipements de protection individuels (E.P.I)
 - P.P.S.P.S.
 - Modes opératoires de manipulation.
 - Consignes orales et/ou écrites

Autonomie & responsabilité :

- T.2-4 :**
- Autonomie limitée en fonction de la nature des déchets.
 - Aucune autonomie pour les matériaux à risques.
 - Autonomie totale pour l'utilisation des E.P.I.

Résultats attendus :

- T.2-4 :**
- La zone de stockage des déchets est correctement installée.
 - Les déchets sont identifiés et triés pour réemploi ou recyclage.
 - Les déchets sont déposés dans les contenants appropriés.
 - L'environnement du site est respecté.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

<p><u>FONCTION</u> : RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE</p>
<p>TÂCHE 2-5 : Déposer et/ou déconstruire un ou des éléments, un ou des ouvrages.</p>
<p style="text-align: center;"><u>CONDITIONS D'EXERCICE</u></p> <p>Moyens & ressources : T.2-5 : - Équipements de protection individuels.(E.P.I) - Outillages et matériels spécifiques à l'activité. - Moyens de protection des biens - Plan et/ou croquis de déconstruction et/ou de dépose(éléments en tuile, ardoise...Ouvrages ornementaux et métalliques...) - Mode opératoire. - Consignes de sécurité.</p>
<p>Autonomie & responsabilité : T.2-5 : - Autonomie totale pour l'utilisation des E.P.I. - Autonomie limitée en fonction de la nature des travaux.</p>
<p>Résultats attendus : T.2-5 : - La tâche est effectuée avec l'outillage et le matériel approprié. - Les biens sont protégés. - Les phases de déconstruction et/ou de dépose sont respectées. - Les ouvrages et/ou éléments à réemployés sont sauvegardés. - Le tri sélectif des déchets est effectué.</p>
<p>TÂCHE 2-6 : Poser les supports des éléments de couverture sur des surfaces planes courantes et/ou intégrer l'écran souple de sous toiture.</p>
<p style="text-align: center;"><u>CONDITIONS D'EXERCICE</u></p> <p>Moyens & ressources : T.2-6 : - Équipements de protection individuels.(E.P.I) - Moyens de manutention. - Outillage et matériels spécifiques. - Matériaux (liteaux, voliges,, membrane bitumineuse, membrane PVC) - Documents techniques de mise en œuvre. - Descriptif. - Consignes orales et/ou écrites pour les dimensionnements des supports et fixations</p>
<p>Autonomie & responsabilité : T.2-6 : - Autonomie totale pour l'utilisation des E.P.I. - Autonomie totale pour les supports de tuiles, ardoises et couvertures métalliques. - Autonomie partielle pour les supports de tout autre matériau.</p>
<p>Résultats attendus : T.2-6 : - Le travail est réalisé en appliquant les règles de sécurité. - Le support est adapté aux matériaux à mettre en œuvre. - La planéité du support est assurée. - La mise en œuvre des matériaux respecte les règles techniques.</p>

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE

TÂCHE 2-7 : Réaliser les façonnés métalliques à la demande.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens & ressources :

- T.2-7 :**
- Métaux en feuilles et/ou bobineaux (cuivre, zinc, acier inoxydable...)
 - Parc machines (plieuse, profileuse, baguetteuse, guillotine, sertisseuse....)
 - Plans, croquis, relevés.
 - Consignes écrites et/ou orales.
 - Documents techniques.
 - Instructions d'utilisation des machines.
 - Équipements de protection individuels. (E.P.I.).
 - Outillage et matériels spécifiques.

Autonomie & responsabilité :

- T.2-7 :**
- Autonomie partielle pour le relevé sur site.
 - Autonomie totale pour le façonnage des petits éléments.
 - Autonomie totale pour l'utilisation des E.P.I.
 - Autonomie partielle pour tout autre élément.

Résultats attendus :

- T.2-7 :**
- Les façonnés métalliques sont conformes aux spécifications géométriques et techniques de la demande.
 - Les consignes orales et/ou écrites sont respectées.
 - Les machines sont utilisées conformément aux guides d'utilisation.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE

TÂCHE 2-8 : Mettre en œuvre des éléments de couverture et leurs accessoires sur des surfaces planes courantes.
Réaliser les raccordements de pénétrations continues et discontinues.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens & ressources :

T.2-8 :

- Équipements de protection individuels (E.P.I)
- Moyens de manutention.
- Moyens de protection des biens.
- Outillages et matériels spécifiques (coupe-tuile, profileuse, sertisseuse.....).
- Matériaux. (ardoise, tuile, métal, ..)
- Accessoires manufacturés.
- Fiches techniques de pose (ardoises aux crochets, tuile plate, tuile à emboîtement, tuile canal, zinc à tasseaux, zinc à joint debout)

Autonomie & responsabilité :

T.2-8

- Autonomie totale pour l'utilisation des E.P.I.
- Autonomie totale pour la pose des tuiles et ardoises.
- Autonomie partielle pour tout autre matériau.

Résultats attendus :

T.2-8 :

- Le travail est réalisé en appliquant les règles de sécurité.
- Les biens sont protégés.
- La mise en œuvre des éléments est conforme aux règles techniques
- Les accessoires sont correctement installés et raccordés.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION : RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE

TÂCHE 2-9 : Mettre en œuvre les recueils et évacuations des eaux pluviales par éléments métalliques.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens & ressources :

- T.2-9 :**
- Équipements de protection individuels (E.P.I.)
 - Matériaux (métaux)
 - Façonnés (à la demande et/ou manufacturés)
 - Outillages et matériels spécifiques (petit outillage et fer à souder.)
 - Moyens de protection des personnes et des biens.
 - Descriptif, dossier de plan.
 - Documentation technique, D.T.U.
 - Réglementation des appareils fonctionnant au gaz.
 - Consignes orales

Autonomie & responsabilité :

- T.2-9 :**
- Autonomie totale pour l'utilisation des E.P.I.
 - Autonomie totale sur gouttières rampantes et pendantes avec retour, talons, moignons, ...
 - Autonomie totale pour les pénétrations avec raccordement métallique.

Résultats attendus :

- T.2-9 :**
- La mise en œuvre des recueils et évacuations des eaux pluviales est conforme aux règles techniques.
 - la réalisation et la mise en œuvre des intersections des éléments d'eau pluviale sont conformes aux règles techniques.

TÂCHE 2-10 : Déposer les installations et/ou procéder au repliement et chargement du matériel.

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens & ressources :

- T.2-10 :**
- Équipements de protection individuels (E.P.I.)
 - Moyens de protection.
 - Moyens de manutention ;
 - Moyens humains.
 - Outillages spécifiques.

Autonomie & responsabilité :

- T.2-10 :**
- Autonomie partielle.
 - Autonomie totale pour l'utilisation des E.P.I.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

<u>FONCTION</u> : RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2- 11 : Rendre compte de ses activités par oral et par écrit.
<u>CONDITIONS D'EXERCICE</u>
Moyens & ressources : T.2-11: - Documents, feuille de journée, moyens de communication (tel...).
Autonomie & responsabilité : T.2-11 : - Autonomie totale.
Résultats attendus : T.2-11 : - Les documents sont correctement renseignés, le vocabulaire est précis, la bonne lisibilité des documents permet leur exploitation. - Les informations sont correctement recueillies et bien transmises.

<u>FONCTION</u> : RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE
TÂCHE 2-12 : Renseigner le client.
<u>CONDITIONS D'EXERCICE</u>
Moyens & ressources : T.2-12 : - Les documentations, les fiches fournisseurs.
Autonomie & responsabilité : T.2-12 : - Autonomie partielle.
Résultats attendus : T.2-12 : - Les renseignements transmis au client, en accord avec la hiérarchie, répondent à ses attentes ou besoins.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

<u>FONCTION</u> : RÉCEPTION ET CONTRÔLE DU CHANTIER
TÂCHE 3-1 : Réceptionner et vérifier les livraisons.
<u>CONDITIONS D'EXERCICE</u>
Moyens & ressources : T.3-1 : - Bon de commande de l'entreprise - Bon de livraison du ou des fournisseurs. - Équipements de protection individuels (E.P.I) - Emplacement (s) de stockage en fonction de la nature des matériels et matériaux.
Autonomie & responsabilité : T.3-1 : - Autonomie totale.
Résultats attendus : T.3-1 : - La quantité et la nature des matériels et/ou matériaux livrés sont conformes à la commande. - Les matériels et/ou matériaux manquants, détériorés ou non conformes sont signalés à la hiérarchie.

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

<u>FONCTION :</u> RÉPARATION ET ENTRETIEN.
TÂCHE 4-1 : Réparer ou remplacer les éléments défectueux. TÂCHE 4-2 : Décrire oralement le projet et/ou l'intervention auprès du client.
<u>CONDITIONS D'EXERCICE</u>
Moyens & ressources : T.4-1 : - Consignes orales d'un responsable. - Fiches d'intervention. - Matériel et matériaux (ardoises, tuiles plates) - Documents techniques. - Protections collectives. - Équipements de protection individuels (E.P.I) - Contact avec le client. T.4-2 : - Consignes orales ou écrites d'avant travaux. - Compte rendu d'intervention.
Autonomie & responsabilité : T.4-1 : - En autonomie pour l'ardoise au crochet, la tuile plate, et le matériau de couverture régional sur plan carré, rives classiques, pénétrations simples et reprise d'évacuation pluviale sous contrôle d'un responsable en fin de travaux. - Autonomie totale pour l'utilisation des E.P.I. T.4-2 : - En autonomie sous condition de restitution immédiate de l'entretien avec la hiérarchie.
Résultats attendus : T.4-1 : - Le résultat de l'intervention satisfait aux règles d'étanchéité. - L'ouvrage est soigné. - Les règles de sécurité collectives et individuelles sont respectées. - Le chantier est restitué en état de propreté. T.4-2 : - Les explications fournies au client sont claires et compréhensibles. - L'entretien satisfait aux règles de politesse et de savoir-vivre. - Les quantités de matériaux et le temps passé sont comptabilisés après l'intervention. - La restitution de l'entretien est effectuée à la hiérarchie.